



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

patrimoine : fonctionnement

Question écrite n° 62502

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur la nécessité de mettre en place une politique dite de « verdissement de l'administration ». L'intégration des préoccupations solidaires et environnementales dans la gestion administrative répond à un souci de développement durable. Or, il apparaît qu'un nombre important d'administrations de services déconcentrés n'envisagent pas de mettre en place rapidement cette politique publique. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que cette préoccupation de l'Etat rencontre rapidement une mise en oeuvre concrète.

## Texte de la réponse

L'action du ministère de la culture et de la communication s'efforce de concilier les aspects urbains relevant des constructions et les aspects de mise en valeur de la nature. Ainsi l'intégration des préoccupations solidaires et environnementales liées au développement durable est, pour le ministère de la culture et de la communication, une préoccupation constante. Les réponses apportées aux atteintes des sites prestigieux de notre patrimoine commun, tels que le domaine de Versailles, en constituent le témoignage. Le rééquilibrage territorial répondant à ces préoccupations s'exprime à plusieurs niveaux : le schéma des services culturels collectifs, dont l'élaboration a été prévue par la loi du 25 juin 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire, a fait l'objet d'un avis favorable du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) le 9 juillet 2001, à Limoges. Il trace les perspectives à l'horizon 2020. Ses priorités visent au maintien de la diversité culturelle, à la réduction des inégalités d'accès à l'art et à la culture et au rééquilibrage des territoires qui sont autant d'éléments mis au service de l'aménagement culturel du territoire et du développement durable, intégrant les préoccupations d'environnement. Dans le domaine de l'environnement, le ministère de la culture et de la communication participe aux travaux interministériels qui lui sont consacrés, et en particulier le développement de l'écotourisme, qui doit inscrire la culture dans ses préoccupations notamment lors du prochain colloque prévu en Guyane en 2002. Cette prise en compte des différences culturelles et du respect des peuples est un concept qui sera développé dans la charte éthique qui sera présentée lors de la réunion mondiale sur l'écotourisme au Canada en 2002 et qui permettra à la France de faire valoir ses positions particulières face à celles des pays anglo-saxons. L'investissement du ministère de la culture et de la communication dans toutes les actions qui seront organisées lors de l'année internationale des montagnes en 2002 participe de cette même ouverture. Enfin, le ministère de la culture et de la communication finalise aujourd'hui la nouvelle convention 2001-2003 avec les parcs naturels régionaux et réoriente cette politique d'accompagnement vers une meilleure prise en compte des diversités culturelles de ces territoires. La prise en compte des préoccupations de solidarité est également une des priorités de l'action du ministère. Cette orientation forte se traduit de façon multiple : en encourageant la généralisation de l'éducation artistique, le ministère a développé une formation qui apporte une contribution spécifique, complémentaire et irremplaçable et favorise la créativité et l'expression ; en accompagnant les pratiques amateurs, grâce notamment à la charte signée en 1999 avec les fédérations d'éducation populaire, il renforce les liens avec le milieu associatif. Pour pérenniser le soutien aux grandes associations qui agissent dans son secteur, il met en place des conventions

pluriannuelles d'objectifs pour les années 2002-2004, conformément aux décisions prises par le Premier ministre dans sa circulaire n° 4.762/SG du 1er décembre 2000, après que les Assises nationales de la vie associative, qui se sont tenues les 20 et 21 février 1999, eurent été l'occasion de mesurer l'importance du rôle des associations dans la mise en oeuvre de la politique du ministère de la culture et de la communication ; enfin, en participant à la lutte menée par le Gouvernement contre les exclusions, il permet l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles, notamment par une politique tarifaire qui vise à abaisser leur coût dans les musées, théâtres et monuments nationaux et en incitant les institutions en région à accompagner ce mouvement.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62502

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** patrimoine

**Ministère attributaire :** patrimoine

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juin 2001, page 3488

**Réponse publiée le :** 10 septembre 2001, page 5263